



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 150-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.206

Déposée le : 11.06.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Hess (Nidau, PLR) (porte-parole)
Kohler (Spiegel b. Bern, PLR)
Arn (Muri b. Bern, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1247/2024 du 4 décembre 2024
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié

Les médias sociaux, principale source d'information ? Recourons à l'éducation pour sensibiliser aux infos et aux contenus générés par l'IA

Selon une étude sur la qualité des médias en 2023 publiée par l'Université de Zurich (Jahrbuch Qualität der Medien 2023), en Suisse les principales sources d'information de la tranche d'âge 18-24 ans sont les réseaux sociaux (41 %) et Internet (37 %). La place qu'occupent encore les sources d'information traditionnelles que sont la télévision, la radio et la presse écrite représente 20 %. Avant d'être diffusés à la télévision, à la radio et dans la presse écrite, les contenus sont sourcés, et partant, leur authenticité et leur plausibilité sont vérifiées. En revanche, aucun garde-fou n'existe sur Internet ni sur les réseaux sociaux. Infos, images et vidéos générées artificiellement se propagent sans filtre et à une vitesse fulgurante. Pour les personnes non initiées, il est souvent difficile de distinguer le vrai du faux et le réel du fictif. S'il est impossible d'empêcher la diffusion de fausses nouvelles, il est cependant possible de sensibiliser les gens à ce problème. La seule parade face aux infos et à l'IA passe par l'éducation et l'information. Aussi faut-il s'emparer du sujet le plus tôt possible. En plus des parents, l'école obligatoire ainsi que les écoles moyennes et de formation professionnelle ont un rôle éminent à jouer. Quelle est l'importance de cette thématique au sein de la Direction de l'instruction publique et de la culture dans le canton de Berne ?

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le plan d'étude du canton de Berne prévoit-il d'aborder la thématique des infos, des contenus, images et vidéos générés par l'IA d'une façon adaptée à l'âge des élèves ?
2. Si tel n'est pas le cas, est-il prévu de l'inclure dans les programmes d'enseignement et de formation ?

3. La thématique des infox, des contenus, images et vidéos générés par l'IA occupe-t-elle déjà une place propre dans le plan d'études (formation initiale des enseignantes et enseignants) de la Haute école pédagogique (HEP) ? Dans la négative, est-il prévu de l'y inclure ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif partage la position de l'autrice et des auteurs de l'interpellation selon laquelle il faut accorder une place centrale à la sensibilisation et à l'éducation des élèves à l'utilisation des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle (IA) pendant les cours.

Le flux d'informations et la vitesse de l'évolution technologique et sociétale nécessitent de disposer de solides repères et d'apprendre tout au long de sa vie. Il est essentiel que les élèves développent ces compétences dès la scolarité obligatoire. L'importance accrue des technologies de l'information et de la communication dans la société requiert de procéder à des adaptations dans tous les domaines scolaires et de consolider les compétences transversales.

1. *Le plan d'étude du canton de Berne prévoit-il d'aborder la thématique des infox, des contenus, images et vidéos générés par l'IA d'une façon adaptée à l'âge des élèves ?*

L'un des rôles centraux de l'école obligatoire est de donner la capacité aux élèves de mener une réflexion approfondie sur l'utilisation des médias. Connaître les technologies et les principes informatiques qui sont à la base de ces médias est non seulement indispensable pour s'interroger à leur sujet mais permet également de comprendre et de façonner les développements futurs. Les enfants, adolescentes et adolescents apprennent ainsi à utiliser les médias de manière responsable et à développer un esprit critique propre.

Bien que le terme « IA » ne figure pas explicitement dans le Lehrplan 21 ou dans le Plan d'études romand (PER), les plans d'études stipulent que les élèves doivent savoir faire face de manière compétente et responsable à l'évolution fulgurante des technologies de l'information et de la communication. Cela nécessite aussi d'encourager en classe une utilisation plus consciente de ces technologies et de parler de leurs conséquences problématiques. Afin de favoriser la compréhension du fonctionnement des médias utilisés, des stratégies et principes sont élaborés avec les élèves. Ils incluent notamment des considérations éthiques. L'importance de l'utilisation des médias et de l'informatique dans la société est abordée dans tous les domaines scolaires, dans le but de donner à cette évolution une place particulière dans l'enseignement. En outre, le module scolaire à part entière « Médias et informatique » a été créé. Dans les classes de 7H, 8H, 9H et 11H du canton de Berne, une leçon « Médias et informatique » est prévue chaque semaine dans la grille horaire et accorde une place centrale à la formation aux médias.

2. *Si tel n'est pas le cas, est-il prévu de l'inclure dans les programmes d'enseignement et de formation ?*

Du point de vue du Conseil-exécutif, cette thématique et les objectifs qui y sont liés sont suffisamment représentés dans les plans d'études et sont abordés à l'école obligatoire en adéquation avec l'âge des élèves. Tout comme l'autrice et les auteurs de la présente interpellation, le Conseil-exécutif souhaite continuer de renforcer la formation et l'éducation dans ce domaine. La Direction de l'instruction publique et de la culture a donc chargé le centre de compétences pour la numérisation dans l'éducation (BeLEARN) de développer un guide que les enseignantes et les enseignants du degré secondaire I pourraient suivre en cas de questions sur le thème de l'IA à l'école.

Les points suivants figureront dans ce guide :

- lignes directrices régissant l'utilisation des systèmes IA à l'école en fonction des différents degrés scolaires,
- définition de champs d'action permettant le déploiement réussi de systèmes IA dans les écoles,
- gestion des opportunités et des risques (gestion des sources d'information, notamment en lien avec les infox),
- exemples issus de la pratique et FAQ.

3. *La thématique des infox, des contenus, images et vidéos générés par l'IA occupe-t-elle déjà une place propre dans le plan d'études (formation initiale des enseignantes et enseignants) de la Haute école pédagogique (HEP) ? Dans la négative, est-il prévu de l'y inclure ?*

Dans la formation dispensée à l'Institut du degré secondaire I, le programme du domaine transversal du numérique aborde explicitement les thèmes des infox, des images générées par l'IA et, plus largement, des médias générés par l'IA. Cela s'inscrit dans le cadre de la préparation à la formation aux médias et de l'enseignement du module « Médias et informatique » en classe. La formation permet d'acquérir tant des connaissances actuelles sur les thèmes concernés que des conseils sur la mise en œuvre adéquate de ces connaissances dans les différentes classes et sur les moyens d'enseignement et le matériel didactique à utiliser. De plus, les futures enseignantes et futurs enseignants étudient le thème des compétences informationnelles.

L'évaluation des compétences dans le domaine de la formation aux médias et à l'enseignement du module « Médias et informatique » permet de garantir que l'ensemble des étudiantes et étudiants se forment à ces thèmes.

Le numérique étant un thème transversal et les sujets qu'il englobe revêtant une importance dans d'autres disciplines, les étudiantes et étudiants approfondissent également ce thème dans d'autres contextes et disciplines. Par exemple, si une manifestation est organisée sur le thème des infox et de la recherche, les étudiantes et étudiants élaborent du matériel didactique sur le thème des infox dans le cours de français.

La police cantonale bernoise accorde elle aussi une attention particulière aux défis qui accompagnent les infox et l'IA, notamment en lien avec les enfants et les jeunes. Elle a pris diverses mesures à ce sujet : depuis 2021, elle intervient dans les classes de 8H avec le module « Médias numériques », qui s'inscrit dans un cours de prévention complet. Ce cours vise notamment à sensibiliser les élèves aux risques potentiels liés aux médias numériques et aux réseaux sociaux, et à les encourager à mener une réflexion sur leur comportement en tant qu'utilisatrice ou utilisateur. À l'issue de ce cours de prévention, la Police cantonale bernoise attire également l'attention des parents et des représentants légaux des enfants sur cette thématique.

En outre, dans le cadre de l'offre de formations initiales et continues de la PHBern, la Police cantonale bernoise sensibilise les enseignantes et enseignants futurs et actuels aux défis liés aux médias numériques dans l'environnement scolaire. Par ailleurs, elle participe régulièrement à des campagnes de sensibilisation au sujet des risques de l'espace numérique. On peut citer notamment la campagne actuelle de Protection de l'enfance Suisse contre les infractions sexuelles en ligne envers les enfants et les jeunes.

Destinataire

- Grand Conseil